

LE CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE



CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (anciennement CAP petite enfance)

Les objectifs du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance :

- Rendre les bénéficiaires plus employables dans 3 types de métiers : accueil collectif, école maternelle, accueil individuel
- Renforcer la continuité de prise en charge des enfants de 0 à 6 ans
- Faciliter la mise en place de passerelles avec d'autres diplômes
- Adapter le diplôme et ses modalités d'acquisition à un public essentiellement adulte
- Faire de ce diplôme, un diplôme de base dans la filière des métiers de la petite enfance

COMPLEMENT DE FORMATION POSSIBLE CHEZ AXE FORMATION : PREPA ATSEM

Préparation au concours d'Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle en cours du soir

Le centre de formation

AXE Formation bénéficie des plates-formes de formations et moyens pédagogiques adaptés à chaque parcours de formation. AXE Formation est au cœur de la formation professionnelle pour répondre à toutes les interrogations des entreprises et des jeunes. Le centre de formation est un partenaire, prestataire de services auprès des entreprises et facilite ainsi toutes les démarches administratives liées à l'emploi des jeunes.

C'est aussi l'interlocuteur privilégié des jeunes pour la création de leur parcours professionnel et l'accompagnement tout au long de la formation.

Le métier

Le (la) titulaire de ce CAP est un(e) professionnel(le) qualifié(e) compétent(e) pour la prise en charge des enfants de moins de 6 ans en milieu collectif ou familial.

Par ses différentes activités auprès de l'enfant, il (elle) contribue à son éducation.

Il (elle) assure en outre, l'entretien et l'hygiène des espaces de vie de l'enfant.

Débouchés:

Le (la) titulaire de ce CAP peut exercer sa profession:

- En écoles maternelles (pour postuler dans les écoles publiques, il faut avoir réussi le concours d'ATSEM agent territorial spécialisé en école maternelle, concours qui peut se préparer dans notre centre)
- En ACM (accueil collectif de mineurs de moins de 6 ans)
- En EAJE (établissement d'accueil des jeunes enfants) : multi-accueil, crèches collectives, haltes garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants
- En MAM (maison d'assistants maternels)
- A son domicile en tant qu'Assistant Maternel Agréé, comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale.
- Au domicile des parents, comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne

Evolution professionnelle :

Le CAP Petite Enfance est un diplôme qui permet l'accès à d'autres formations (sous réserve de certaines épreuves d'admission) :

- Auxiliaire de puériculture
- Aide médico psychologique
- Les métiers de l'aide à domicile
- Moniteur éducateur

En dehors des compétences techniques, l'apprenant en CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance devra avoir des capacités d'écoute et beaucoup de calme et de patience. Il devra également être doté d'une bonne condition physique, et ne pas être sujet aux éventuelles allergies provoquées par les produits et détergents. On lui demandera aussi d'être imprégné par sa mission, ce qui veut dire qu'il faudra être en veille permanente et faire preuve de sérieux et de disponibilité.

Le titulaire de ce CAP est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la prise en charge des jeunes enfants. Par différentes activités : aide à la prise des repas, soins d'hygiène corporelle, jeux divers..., il contribue à l'éducation de l'enfant. Il l'aide à acquérir son autonomie (vestimentaire, alimentaire, motrice). Il participe à son développement affectif et intellectuel. Il assure en outre l'entretien courant et l'hygiène des locaux et des équipements. Il exerce souvent des fonctions d'agent spécialisé des écoles maternelles.

Le diplôme

Le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est constitué de :

Règlement d'examen			
Épreuves professionnelles		Épreuves générales	
EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant	Oral 25 min	EG1 : Français – Histoire - géographie - Enseignement moral et civique	Écrit et oral 2h15
EP2 : Exercer son activité en accueil collectif	Écrit 1h30	EG2 : Maths – Sciences physiques et chimiques	Écrit 2h00
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel	Pratique et Oral 2h00	EG3 : Prévention Santé Environnement	Écrit 1h00

Le CAP n'est obtenu que si la moyenne des trois unités professionnelles et des trois unités générales sont validées.

Les capacités à s'informer, organiser, réaliser, communiquer et rendre compte seront développées au cours de la formation et indispensables sur le lieu du travail.

Recrutement et pré requis :

Le candidat est accepté en CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance à l'issue d'un entretien individuel avec la responsable du centre de formation, qui valide son dossier de candidature.

Les seuls prérequis nécessaires à la formation de CAP AEPE sont des connaissances générales correspondant à un niveau scolaire de 3^{ème} et une forte motivation.

Programme :

Objectifs	
Pré-requis : être titulaire d'un titre ou diplôme reconnu de niveau V Nombre de participants : 8 minimum, 20 maximum Durée totale : 600 HEURES (390 heures d'enseignement professionnel et 210 heures d'enseignement général) Moyens pédagogiques : Salle de formation avec point d'eau. Vidéoprojecteur. Supports pédagogiques papier et audio-visuels. Salle de puériculture, salle de techniques sanitaires, salle de techniques culinaires, salle de techniques de loisirs, matériel complet de secourisme. Bibliothèque de ressources à destination des apprenants. Suivi, évaluation et validation : AXE FORMATION établira des relevé de notes semestriel et un relevé spécifique à l'examen blanc - passage de l'examen CAP en fin de formation / passage du certificat SST.	
Matières / nom du formateur / durée	Contenu professionnel
ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL 390 heures d'enseignement	
Enseignement des techniques sanitaires Mme RIVIERE - 85 HEURES	Assurer les soins d'hygiène corporelle et le confort de l'enfant. Effectuer tous les actes de prévention et de sécurité pour éviter les incidents. Utiliser de manière correcte les produits et le matériel adaptés à l'enfant. Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.
Enseignement des techniques socio- éducatives et de loisirs Mme RIVIERE - 85 HEURES	Mettre en œuvre et participer à des activités de jeux et de loisirs adaptés à l'enfant en fonction de son âge et du matériel disponible. Accompagner le développement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.
Enseignement des techniques de services à l'utilisateur Mme SOETAERT - 85 HEURES	Préparer et servir des repas et collations destinés aux enfants dans le strict respect des règles d'hygiène et de nutrition. Entretien des locaux et des équipements.
Sciences et technologie Mme SOETAERT - 85 HEURES	Connaître les principes de nutrition et d'alimentation, la biologie et les bases des sciences médico- sociales.
Législation du travail Mme RIVIERE - 36 HEURES	Connaître les bases législatives en tant qu'assistant maternel. Négocier le cadre d'accueil. Adopter une posture professionnelle adaptée.
Sauveteur Secouriste du Travail (SST) Mme BARRIER - 14 HEURES	Identification et signal des situations à risques. Identification de l'origine d'un dommage. Définition de l'intervention avec les moyens disponibles et les consignes. Définition et respect du périmètre de sécurité. Appel des secours et réalisation des premiers secours. Connaissance des gestes de survie et des notions élémentaires de physiologie. Recueil, mise en forme, diffusion et archivage des informations. Formation SST et PSE1
ENSEIGNEMENT GENERAL 210 heures d'enseignement <i>Dispense possible avec un diplôme reconnu de niveau V ou supérieur</i>	
Français Mme HERIVEAU-BOUQUEREL - 60 HEURES	Maîtrise du français oral et écrit. Technique de résumé. Technique du compte-rendu oral et écrit. Principes de base du choix des niveaux de langage en fonction des situations.
Histoire / Géographie / EMC Mme HERIVEAU-BOUQUEREL – 30 HEURES	Histoire et géographie contemporaine Préparation de deux dossiers professionnels à présenter à l'oral de l'examen.
Mathématiques et Sciences physique Mr KHALED - 60 HEURES	Exercices de calculs. Principes de base des Sciences physiques. Technologie appliquée à la sécurité. Principes de base de la chimie et de la combustion.
Prévention Santé Environnement Mme SOETAERT - 60 HEURES	Principes généraux de vie en société et en entreprise.

*Le domaine professionnel est organisé par modules aléatoires

L'Alternance :

Le statut juridique retenu pour encadrer cette formation peut être le financement individuel, le contrat de professionnalisation, le Compte personnel de formation transition professionnelle (anciennement CIF), le CPF, ou le contrat PEC parcours emploi compétence (anciennement CUI - CAE). Vous pouvez éventuellement obtenir une aide financière de la part de Pôle Emploi, selon votre situation.

L'apprenant est assujéti à la même réglementation que les autres salariés et travaille donc 35 heures hebdomadaires (les cours étant inclus dans le temps de travail).

Si l'apprenant n'a pas de diplôme de niveau V il alterne 2 jours de formation à AXE FORMATION le mardi en enseignement général et le mercredi en enseignement professionnel. Les 3 autres jours, l'apprenant est en stage en structure accueillant les enfants de 0 à 3 ans et de 3 à 6 ans.

Si l'apprenant a un diplôme de niveau V ou plus, l'enseignement général est validé, reste donc le mercredi en enseignement professionnel et les autres jours en structure accueillant les enfants de 0 à 3 ans et de 3 à 6 ans.

La formation en milieu professionnel est obligatoire et doit représenter : 448 heures (détails sous le planning)

Planning CAP AEPE 2022-2023

août-22		sept-22		oct-22		nov-22		déc-22		janv-23		févr-23		mars-23		avr-23		mai-23		juin-23	
lun 01		jeu 01		sam 01		mar 01	férié	jeu 01		dim 01	férié	mer 01	8,5	mer 01	8,5	sam 01		lun 01	férié	jeu 01	
mar 02		ven 02		dim 02		mer 02		ven 02		lun 02		jeu 02		jeu 02		dim 02		mar 02	7	ven 02	
mer 03		sam 03		lun 03		jeu 03		sam 03		mar 03	7	ven 03		ven 03		lun 03		mer 03	8,5	sam 03	
jeu 04		dim 04		mar 04	7	ven 04		dim 04		mer 04	8,5	sam 04		sam 04		mar 04	7	jeu 04		dim 04	
ven 05		lun 05		mer 05	8,5	sam 05		lun 05		jeu 05		dim 05		dim 05		mer 05	8,5	ven 05		lun 05	
sam 06		mar 06	7	jeu 06		dim 06		mar 06	7	ven 06		lun 06		lun 06		jeu 06		sam 06		mar 06	8,5
dim 07		mer 07	8,5	ven 07		lun 07		mer 07	8,5	sam 07		mar 07	7	mar 07	7	ven 07		dim 07		mer 07	8,5
lun 08		jeu 08		sam 08		mar 08	7	jeu 08		dim 08		mer 08	8,5	mer 08	8,5	sam 08		lun 08	férié	jeu 08	
mar 09		ven 09		dim 09		mer 09	8,5	ven 09		lun 09		jeu 09		jeu 09		dim 09		mar 09	7	ven 09	
mer 10		sam 10		lun 10		jeu 10		sam 10		mar 10	7	ven 10		ven 10		lun 10	férié	mer 10	8,5	sam 10	
jeu 11		dim 11		mar 11	7	ven 11	férié	dim 11		mer 11	8,5	sam 11		sam 11		mar 11	7	jeu 11		dim 11	
ven 12		lun 12		mer 12	8,5	sam 12		lun 12		jeu 12		dim 12		dim 12		mer 12	8,5	ven 12		lun 12	
sam 13		mar 13	7	jeu 13		dim 13		mar 13	7	ven 13		lun 13	6,5	lun 13		jeu 13		sam 13		mar 13	
dim 14		mer 14	8,5	ven 14		lun 14		mer 14	8,5	sam 14		lun 14	6,5	mar 14	7	ven 14		dim 14		mer 14	4,25 4,25
lun 15	férié	jeu 15		sam 15		mar 15	7	jeu 15		dim 15		mer 15	6,5	mer 15	8,5	sam 15		lun 15		jeu 15	
mar 16		ven 16		dim 16		mer 16	8,5	ven 16		lun 16		jeu 16	6,5	jeu 16		dim 16		mar 16	7	ven 16	
mer 17		sam 17		lun 17		jeu 17		sam 17		mar 17	7	ven 17		ven 17		lun 17	6,5	mer 17	8,5	sam 17	
jeu 18		dim 18		mar 18	7	ven 18		dim 18		mer 18	8,5	sam 18		sam 18		mer 18	6,5	jeu 18	férié	dim 18	
ven 19		lun 19		mer 19	8,5	sam 19		lun 19		jeu 19		dim 19		dim 19		mer 19	6,5	ven 19		lun 19	
sam 20		mar 20	7	jeu 20		dim 20		mar 20		ven 20		lun 20	7,25	lun 20		jeu 20	6,5	sam 20		mar 20	
dim 21		mer 21	8,5	ven 21		lun 21		mer 21		sam 21		mar 21	7,25	mar 21	7	ven 21		dim 21		mer 21	
lun 22		jeu 22		sam 22		mar 22	7	jeu 22		dim 22		mer 22		mer 22	8,5	sam 22		lun 22		jeu 22	
mar 23		ven 23		dim 23		mer 23	8,5	ven 23		lun 23		jeu 23		jeu 23		dim 23		mar 23	7	ven 23	
mer 24		sam 24		lun 24	6,5	jeu 24		sam 24		mar 24	7	ven 24		ven 24		lun 24		mer 24	8,5	sam 24	
jeu 25		dim 25		mar 25	6,5	ven 25		dim 25	férié	mer 25	8,5	sam 25		sam 25		mar 25		jeu 25		dim 25	
ven 26		sam 26		lun 26	6,5	sam 26		lun 26		jeu 26		dim 26		dim 26		mer 26		ven 26		lun 26	
sam 27		mar 27	7	jeu 27	6,5	dim 27		mar 27		ven 27		lun 27		lun 27		jeu 27		sam 27		mar 27	
dim 28		mer 28	8,5	ven 28		lun 28		mer 28		sam 28		mar 28	7	mar 28	7	ven 28		dim 28		mer 28	
lun 29		jeu 29		sam 29		mar 29	7	jeu 29		dim 29				mer 29	8,5	sam 29		lun 29	férié	jeu 29	
mar 30		ven 30		dim 30		mer 30	8,5	ven 30		lun 30				jeu 30		dim 30		mar 30		ven 30	
mer 31	4,25 4,25			lun 31				sam 31		mar 31	7			ven 31				mer 31	8,5		

Période prévisionnelle d'examen

EP	8,50	34	51,5	34	17	34	57,5	42,5	43	42,5	25,50
EG	0	28	21	34	14	35	14	28	14	28	0
EP+EG	8,50	62	72,5	62	31	69	71,5	70,5	57	70,5	25,5

EP	390,0	187,0	: Formation au Centre de Formation Professionnelle (enseignement professionnel)
		110,5	
		78,0	
EG	210	210	: Formation au Centre de Formation Professionnelle (Enseignement général)
			: jours

TOTAL HEURES DE STAGE EN ENTREPRISE :
448 heures minimum obligatoire pour validé le CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance
96 heures en structure 0 à 3 ans (dont 4 semaines au même endroit)
96 heures en structure 3 à 6 ans (dont 4 semaines au même endroit)
puis 256 heures au choix

TOTAL HEURES FORMATION : **600,0** : jours : Vacances scolaires